https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/QANR5L15QF15179



15ème legislature

Question N° : 15179	De M. Jean-Michel Jacques (La République en Marche - Morbihan)				Question écrite	
Ministère interrogé > Solidarités et santé				Ministère attributaire > Santé et prévention		
Rubrique >assurance maladie maternité		Tête d'analyse >Prise en charge des travailleurs non-salariés touchés par le cancer		Analyse > Prise en charge des travailleurs non- salariés touchés par le cancer.		
Question publiée au JO le : 18/12/2018 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 30/04/2019 Date de renouvellement : 24/09/2019 Date de renouvellement : 28/04/2020 Date de renouvellement : 04/08/2020 Date de renouvellement : 10/11/2020 Date de renouvellement : 23/02/2021 Date de renouvellement : 01/06/2021 Date de renouvellement : 07/09/2021 Date de renouvellement : 14/12/2021 Date de renouvellement : 14/12/2021 Date de renouvellement : 14/12/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)						

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la prise en charge des travailleurs indépendants atteints du cancer. Cancer, un mot qui fait mal, qui fait peur et qui peut signifier, pour les travailleurs indépendants, la fin de leur activité professionnelle et le début d'importants problèmes financiers en raison du nombre insuffisant d'aides existantes en leur faveur. Des difficultés financières ne devraient pas s'ajouter à un moment aussi douloureux. En 2017, 2,8 millions de Français étaient des travailleurs indépendants et leur nombre devrait augmenter dans les années à venir. Il est donc indispensable de penser à des solutions pour pallier ces difficultés et mieux protéger les travailleurs indépendants contre ces risques. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement mène actuellement des réflexions sur ce sujet.